

ASSEMBLÉE NATIONALE3 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2541

présenté par
Mme Thill

ARTICLE 2

Compléter la deuxième phrase de l'alinéa 2 par les mots :

« et informent la famille de cette initiative ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est important que la famille soit informée à chaque étape de l'assistance médicalisée active à mourir.